

COMBIEN ÇA COÛTE?

Tarifification

Citoyen.ne.s (coût au m³)

Encombrants : gratuit

Matériaux de construction triés : 12 \$

Commerces

Matières triées : 36 \$

Encombrants: 6 \$/encombrant

Entrepreneur.e.s (coût au m³)

Matériaux de construction triés : 72 \$

Règlements

- Inscription obligatoire
- Preuve de résidence obligatoire
- Permis de construction/rénovation obligatoire
- Interdit de descendre dans les conteneurs
- Interdit de transvider des liquides sur le site
- Interdit de fumer
- Éteindre le moteur de son véhicule avant de décharger les matières
- Les résidus dangereux des entreprises ne sont pas acceptés
- Strictement interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture



HORAIRE (sujet à changement)

Écocentre St-Urbain

Avril à mi-novembre ● Lundi au samedi
9 h à 16 h 45

Mi-novembre à mars ● Jeudi, vendredi et samedi
9 h à 15 h 45

Écoboutique St-Urbain

Avril à octobre ● Mardi et samedi
10 h à 12 h / 12 h 30 et 15 h 30

Novembre à mars ● Samedi
10 h à 12 h / 12 h 30 et 15 h 30

Écocentre Isle-aux-Coudres

Avril à mi-novembre ● Mercredi et samedi
9 h à 16 h 45

Mi-novembre à mars ● Fermé

Fermés les jours fériés et durant le temps des fêtes.

Écocentre St-Urbain et Écoboutique

📍 7, rue du Parc industriel, Saint-Urbain

Écocentre de l'Isle-aux-Coudres

📍 14, chemin Pedneault, L'Isle-aux-Coudres

INFORMATIONS

mrccharlevoix.ca

gmr@mrccharlevoix.ca

4, Place de l'Église

Baie-Saint-Paul (Qc) G3Z 1T2

418 435-2639, poste 6012



ÉCOCENTRES SAINT-URBAIN L'ISLE-AUX-COUDRES

Pour vous départir de vos
encombrants, matériaux secs, RDD,
appareils réfrigérants et
électronique aux bons endroits!



MRCCHARLEVOIX.CA



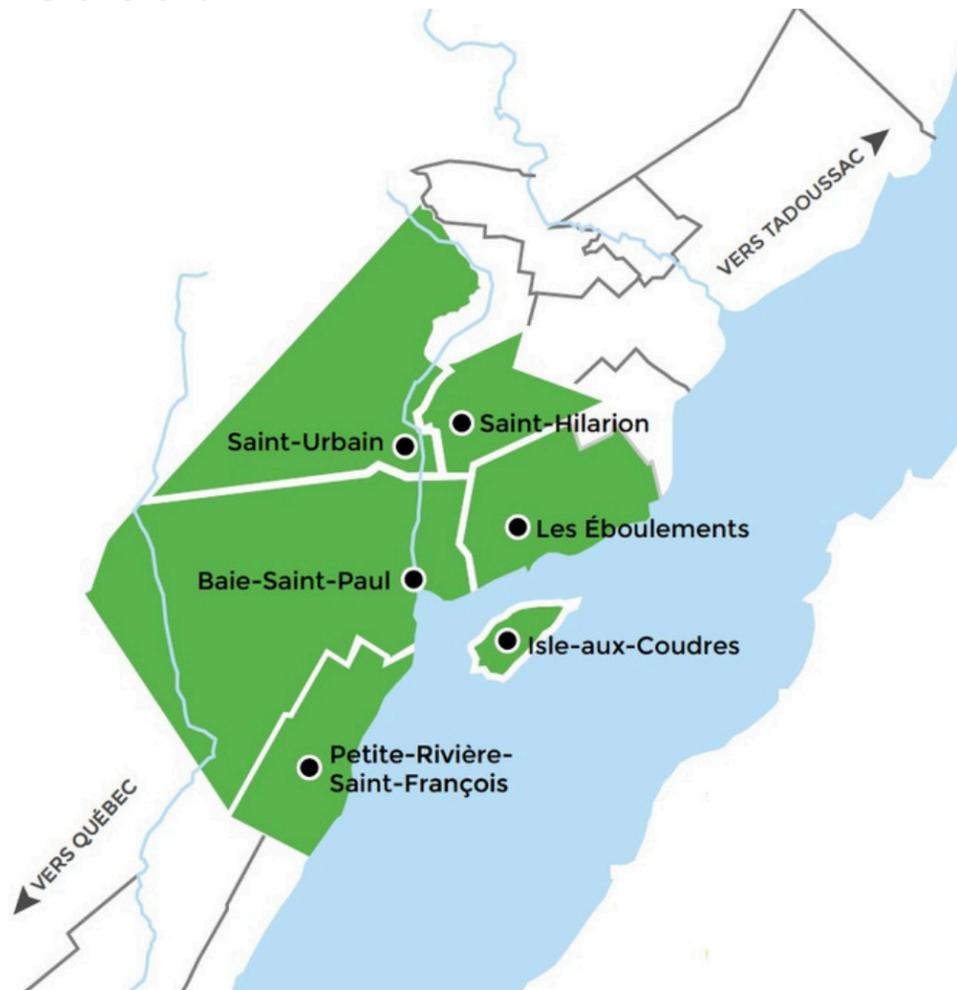
POURQUOI?

La MRC de Charlevoix offre aux citoyens et ICI (industries, commerces et institutions) de ses municipalités, deux Écocentres situés à St-Urbain et à L'Isle-aux-Coudres.

Les utilisateurs des Écocentres doivent présenter une preuve de résidence dans la MRC Charlevoix .

Ce service permet de réduire considérablement le volume des déchets destinés à l'enfouissement, d'augmenter le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et le réemploi d'une grande variété d'objets.

Les Écocentres ont été aménagés à l'intention de la population des six municipalités de la MRC de Charlevoix.



QUOI APPORTER ?

Matières acceptées



- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, bicyclette, chaises, etc.)
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, bardeaux d'asphalte, gyproc, etc.)
- Matériel électronique et informatique
- Appareils réfrigérants
- Métaux
- Matières recyclables (papier, carton, métal, plastique)
- Feuilles et branches d'arbres
- Arbres de Noël
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, piles, insecticides, etc.)
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents
- Batteries d'automobile

Matières refusées



- Ordures domestiques
- Bois créosoté
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Terre contaminée
- RDD des entreprises
- BPC
- Armes, produits explosifs ou munitions
- Résidus contenant de l'amiante
- Pneus
- Résidu d'amiante

Pour les vêtements réutilisables, il y a les friperies!

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'Écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueillera et vous expliquera la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet.

Pourquoi trier les matières apportées à l'Écocentre?

Parce que si elles ne sont pas triées, les matières ne peuvent pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être compostés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers l'Écoboutique ou des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos objets.

